

COMMUNE DE COURTHEZON

DECISION N° 2025/039

**PORTRANT : AVENANT CONTRAT DE MAINTENANCE DU SYSTEME D'INTRUSION ET
TELESURVEILLANCE– DELTA SECURITE SOLUTIONS****NOUS**, Maire de la Commune de Courthézon,**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,**Vu** la délibération du Conseil Municipal N°2023071 du 11 Juillet 2023 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire, conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du CGCT,**Vu** l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique,**Vu** le décret n°2018-1075 du 5 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique,**Vu** la procédure de mise en concurrence simplifiée, portant, contrat de maintenance du système d'intrusion et télésurveillance,**Vu** la décision N°2025/026 en date du 21 Juillet 2025 parvenue en préfecture de Vaucluse le 21 Juillet 2025 portant contrat de maintenance du système d'intrusion et télésurveillance auprès de la société Delta Sécurité Solutions dont le siège social se situe Parc d'affaires de Dardilly-Chemin du Château d'Eau-BP 70-69543 Champagne au Mont d'Or;**Considérant** la proposition de modification de site comme détaillé dans le contrat ci-joint annexé,**Considérant** que l'offre de cette entreprise répond aux besoins il convient de signer,**DECIDE****Article 1^o** : De signer l'avenant de modification de site au contrat de maintenance du système d'intrusion et télésurveillance avec la société Delta Sécurité Solutions dont le siège social se situe Parc d'affaires de Dardilly-Chemin du Château d'Eau-BP 70-69543 Champagne au Mont d'Or .**Article 2^o** : Les autres termes du contrat initial restant inchangés.**Article 3** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification.**Article 4** : La présente décision sera transmise au Représentant de l'État dans le département, publiée et affichée conformément aux dispositions de l'article L 2122-29 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à COURTHEZON, le 05 Décembre 2025

LE MAIRE



Nicolas PAGET

Date de publication, certifiée
exécutoire le : 08 DEC. 2025



REÇU EN PREFECTURE

le 08/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DC-084-218400396-20251205-D2025039-00